



PS TRAMELAN

Séance du conseil général

Tramelan, le 30.06.2025

Motion : traverses sécurisées de la Grand-rue

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Lors de la session d'hiver 2024, le Grand Conseil bernois a adopté à une large majorité un assouplissement des prescriptions relatives à l'autorisation et à la reconnaissance des passages pour piétons, en particulier dans les zones limitées à 30 km/h. Lors du débat relatif à cet objet, il en est ressorti clairement que les députés jugeaient que la sécurité piétonnière passait par des passages pour piétons, ceux-ci offrant une meilleure protection.

Dans ce contexte, il paraît opportun de s'interroger sur la situation de la Grand-Rue de Tramelan, où les récents aménagements – notamment la création de nouveaux arrêts de bus, ainsi que la présence de chemins de traverse débouchant directement sur la Grand-Rue et menant entre autres à la gare de Tramelan-Dessous et aux écoles – renforcent la nécessité de sécuriser les déplacements des piétons.

Il est important de souligner que la Grand-Rue supporte un trafic de transit particulièrement important, générant des risques accrus pour les usagers, en particulier aux heures de pointes (matin, midi et fin de journée). Cette réalité questionne une nouvelle fois la pertinence des suppressions de passages pour piétons qui rendent la traversée de la Grand-rue périlleuse.

De ce fait, il est demandé au Conseil municipal de relancer la réflexion avec les organes cantonaux responsables, ceci devant mener des aménagements de passages pour piétons sécurisés à des endroits stratégiques, afin de garantir des traversées sûres, notamment en lien avec les transports publics et les accès piétonniers (chemins de traverse) depuis les quartiers adjacents et menant aux transports publics, aux écoles, etc..

Au nom de la fraction socialiste

Thierry Gagnebin

Signature

PLR

Les Libéraux-Radicaux Tramelan

Séance du Conseil général
Tramelan, le 29.09.2025

Postulat : Création d'un musée du Grand Chasseral

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Notre région mérite un site sur lequel toutes les communes du Grand Chasseral pourraient mettre en évidence leur histoire et leurs biens culturels.

Il est impossible pour chaque village de créer un musée, mais sur un seul site, par exemple Bellelay, les villages ou les communes pourraient louer une ou plusieurs salles pour exposer leur patrimoine et le rendre accessible à leurs citoyens et aux voyageurs de tous horizons.

Il est demandé au Conseil municipal de promouvoir cette idée auprès des autres communes du Grand Chasseral et de nos instances dirigeantes afin qu'un tel projet puisse voir le jour au Grand Chasseral.

Avec mes salutations respectueuses,

Sébastien Wyss

Signature





PS TRAMELAN

Séance du conseil général

Tramelan, le 30.06.2025

Interpellation : entrées du village – identité visuelle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Lors de la session d'été 2025 le Grand Conseil bernois a adopté à l'unanimité une motion visant à revenir à une situation sensée concernant l'annonce de manifestations à l'entrée des communes, en particulier la signalisation touristique sur les routes principales et secondaires.

Cela doit donner désormais de larges compétences aux communes pour organiser la signalisation aux entrées des localités. Dans ce cadre il est demandé au Conseil municipal s'il ne serait pas judicieux de :

- Réfléchir à adopter une identité visuelle pour mettre en valeur les entrées de la localité et les manifestations qui s'y déroulent ?
- S'approcher des partenaires touristiques, culturels et économiques pour coordonner une approche cohérente et valorisante de notre localité ?

Au nom de la fraction socialiste

Thierry Gagnebin

Signature



PS TRAMELAN

Séance du conseil général

Tramelan, le 30.06.2025

Interpellation : Interpellation au Conseil municipal — Gestion des parkings communaux face aux évolutions régionales

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

La gestion des parkings communaux constitue un élément important de la qualité de vie et du bon fonctionnement de notre commune. Cet équilibre, aujourd'hui fragile, est appelé à évoluer sous l'effet de plusieurs projets extérieurs qui méritent une attention particulière.

En effet :

- Le Canton du Jura développe actuellement des projets visant à réorganiser l'accès et le stationnement au site de l'Étang de la Gruère. Bien que ces démarches poursuivent des objectifs louables de préservation de l'environnement, elles pourraient indirectement générer un report de véhicules sur le territoire communal de Tramelan, notamment en période de forte affluence.
- Parallèlement, des réflexions sont également menées par le canton de Berne concernant la gestion des parkings du CIP, qui pourraient modifier les habitudes de stationnement dans le secteur des Lovières et, là encore, avoir un impact sur les infrastructures communales.
- Enfin, un phénomène récurrent a été observé : certains travailleurs frontaliers utilisent les parkings communaux comme point de rendez-vous pour des trajets en covoiturage d'entreprise, afin de bénéficier des avantages offerts par leurs employeurs. Si cette pratique répond à des logiques de mobilité durable, elle contribue néanmoins à saturer les capacités de stationnement communales au détriment des habitants, des visiteurs et des usagers locaux.

Face à ces évolutions, il apparaît essentiel que la commune anticipe les conséquences possibles et préserve ses intérêts.

Ainsi, je me permets de poser au Conseil municipal les questions suivantes :

1. Le Conseil municipal a-t-il été formellement associé aux réflexions et projets cantonaux concernant l'Étang de la Gruère et le CIP ? Si oui, quelle position la commune a-t-elle défendue dans ces discussions ?
2. Une analyse d'impact sur les capacités et l'utilisation des parkings communaux a-t-elle été menée, afin d'évaluer les effets directs et indirects de ces projets cantonaux ?
3. Le Conseil municipal est-il sensibilisé à la problématique croissante des pendulaires utilisant les parkings communaux comme point de départ pour le covoiturage professionnel ? Envisage-t-il d'éventuelles mesures de régulation pour préserver l'équilibre entre soutien à la mobilité durable et disponibilité des infrastructures pour la population locale ?
4. De manière plus générale, le Conseil municipal envisage-t-il de développer une stratégie globale de gestion du stationnement communal, permettant d'assurer une utilisation optimale et équitable des ressources disponibles, dans le respect des intérêts communaux ?

Dans un contexte où les enjeux liés à la mobilité, à la préservation du domaine public et à la qualité de vie des habitants deviennent de plus en plus prégnants, il est important que la commune se dote d'une vision claire et proactive.

Je remercie d'avance le Conseil municipal pour ses réponses et sa vision sur ce dossier important.

Avec mes salutations respectueuses,

Joubert Jean-Philippe

Signature